

# **RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL DE PRESENTATION DES GUIDES SUR LA PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU NIVEAU DES PAYSAGES COMIFAC/PFBC ET ECHANGES D'EXPERIENCES SUR LE PLAN DE ZONAGE**

DOUALA, CAMEROUN (19-22 Avril 2011)



AVRIL 2011

## **TABLE DES MATIERES**

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>Abréviation et Acronyme</b> .....	<b>4</b>
<b>Résumé exécutif</b> .....	<b>5</b>
<b>1.0 Introduction</b> .....	<b>7</b>
1.1 Contexte et Justification.....	7
1.2 Personnes et Institutions cibles.....	8
1.3 Objectifs poursuivis et Résultats attendus.....	8
<b>2.0 Déroulement de l'Atelier</b> .....	<b>10</b>
<b>2.1 Première Journée</b> .....	<b>10</b>
<i>Première session : Cérémonie d'ouverture de l'atelier</i> .....	10
<i>Deuxième session : Présentation des exposés</i> .....	11
a. <i>Contexte "Landscape" PFBC : Concrétisation de la synergie entre le PFBC et la COMIFAC</i>	
b. <i>Contexte USAID –CARPE et PFBC</i>	
c. <i>Présentation générale de l'USFS et les Guides sur la Planification de l'Aménagement du Territoire dans des Zones Prioritaire du PFBC</i>	
d. <i>Guide de Planification et Aménagement intégré des paysages en Afrique Centrale</i>	
e. <i>Planification Participative d'Utilisation des Terres Landscape Maringa-Lopori-Wamba</i>	
f. <i>Recommandations de la session</i>	
<i>Troisième session : travaux de groupes</i> .....	13
<b>2.2 Deuxième journée</b> .....	<b>15</b>
<i>Première session : Exposés</i> .....	15
a. <i>La Guide de Planification pour la Gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale</i>	
b. <i>Coexistence entre la Conservation et les usages des Communautés Locales: Plan de zonage de la Reserve de Faune à Okapis-Paysage ITURI</i>	
c. <i>Guide de Planification dans les zones d'extraction des ressources en Afrique Centrale</i>	
d. <i>Gestion des zones d'extraction des ressources en Afrique Centrale</i>	
e. <i>Recommandations</i>	
<i>Deuxième session : Travaux de groupe</i> .....	18
<b>2.3 Troisième journée</b> .....	<b>20</b>
<i>Première session : Exposés</i> .....	20
a. <i>Le guide de planification pour la gestion des ressources naturelles à base communautaire, par David FOURNIER.</i>	
b. <i>Planification de la gestion des ressources naturelles à base communautaire : Quelques cas pratiques du sud-est Cameroun (paysage TNS et TRIDOM)</i>	
c. <i>Recommandations de la session</i>	
<i>Deuxième session : Présentation des situations d'aménagement du territoire Par chaque pays de l'espace COMIFAC</i> .....	22
1. <i>Le plan de zonage forestier et situation des aménagements forestiers au Cameroun</i>	
2. <i>L'expérience en planification et de l'aménagement du territoire en Guinée équatoriale</i>	
3. <i>Etat des lieux des aires protégées/zone forestière au BURUNDI</i>	
4. <i>Point sur l'aménagement des concessions forestières et des aires protégées au Congo</i>	
5. <i>Situation d'aménagement du territoire au niveau de la RCA</i>	
6. <i>Présentation des situations d'aménagement au niveau du Rwanda en vue de la gestion des forêts et des aires protégées</i>	
7. <i>Situation de l'aménagement du territoire au niveau du Tchad</i>	
8. <i>Présentation de la situation de l'aménagement du territoire en RDC</i>	
9. <i>Situation de l'aménagement du territoire au Gabon</i>	
<b>2.4 Quatrième journée</b> .....	<b>24</b>
<i>Première session : Travaux de groupe</i> .....	24
<i>Deuxième session : Capitalisation et opportunités des Guides</i> .....	28
a. <i>Planification de l'affectation des terres dans le Tri-National de la Sangha (TNS) et Opportunités</i>	

pour l'application du REDD+	
b. <i>Éléments en faveur d'une Directive sous-régionale en matière d'aménagement du territoire au niveau national</i>	
c. <i>Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo</i>	
d. <i>Les guides de planification de l'aménagement du territoire dans les zones prioritaires du PFBC : perspectives de capitalisation par RAPAC</i>	
<i>Troisième session : Clôture de l'atelier.....</i>	29
<b>Recommandations de l'atelier.....</b>	<b>30</b>
<b>Conclusion et prochaines étapes.....</b>	<b>31</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>32</b>
<i>Agenda.....</i>	32
<i>Liste des participants.....</i>	35

## Abréviations et Acronymes

<b>ACDI :</b>	Agence Canadienne pour le Développement Internationale
<b>AP :</b>	Aire Protégée
<b>BAD :</b>	Banque Africain de Développement
<b>CARPE :</b>	Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement Conférence des Ecosystèmes Forestiers et Humides du Bassin
<b>CEFDHAC :</b>	duCongo
<b>CI :</b>	Conservation International
<b>COMIFAC :</b>	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>COVAREF :</b>	Comité de Valorisation des Ressources Fauniques
<b>EU :</b>	Etats Unis
<b>FSC :</b>	Forest steward Council
<b>GIZ :</b>	Coopération Internationale Allemande
<b>GRNBC :</b>	Gestion des Ressources Naturelles à Base Communautaire Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin
<b>PACEBCO :</b>	du Congo
<b>PFBC :</b>	Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
<b>RAPAC :</b>	Réseau des Aires protégées de l'Afrique Centrale
<b>RDC :</b>	République Démocratique du Congo Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la
<b>REDD :</b>	Dégradation des sols
<b>RFO :</b>	Réserve de Faune de l'OKAPI
<b>SMDD :</b>	Sommet Mondial sur le Développement Durable
<b>TNS :</b>	Tri nationale de la Sangha
<b>TRIDOM :</b>	Tri nationale Dja-Odzala-Mikebe
<b>UICN :</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>USAID :</b>	Agence Américaine pour le Développement International
<b>USFS :</b>	Département Américain du Service des Forêts
<b>WCS :</b>	World Conservation society
<b>WRI :</b>	World resources Institute
<b>WWF :</b>	Fond Mondial pour la Nature
<b>ZE :</b>	Zone extractive
<b>ZICGC :</b>	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

## Résumé exécutif

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en collaboration avec l'USFS, le Ministère des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun et UICN, a organisé du 19 au 22 Avril 2011 à Douala au Cameroun, un atelier de Présentation des Guides USFS sur la Planification de l'Aménagement Territoire au niveau des paysages COMIFAC/PFBC et échanges d'expériences sur le plan de zonage. L'atelier a été financé par USAID/CARPE.

Cet atelier visait comme objectif principal à présenter/actualiser les 4 Guides USFS sur la Planification de l'Aménagement Territoire au niveau des paysages prioritaires dans le Bassin du Congo et échanges d'expériences sur le plan de zonage.

Il a vu la participation des représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Représentants des pays du Bassin du Congo (Cameroun, Burundi, RDC, Rwanda, Gabon, Tchad, Guinée Equatoriale, Congo Brazzaville, Burundi), Les représentants de USFS, Les représentants des institutions et programmes sous-régionaux (PACEBCo, RAPAC, CEFDHAC), Les représentants des partenaires au développement (GIZ, WWF, UICN, CARPE, CI, WRI, WCS, ACDI, BAD), et Les représentants des organisations de la société civile nationales (CTFC).

Les travaux se sont déroulés en quatre principales étapes : la cérémonie d'ouverture, les communications et échanges en plénière, les travaux en Groupes, et la cérémonie de clôture.

Les différentes communications et travaux de groupes ont donné lieu à des échanges fructueux et il en est ressorti, les recommandations suivantes sur les guides :

### **Sur l'Aménagement des Paysages**

- Faciliter l'intégration du guide dans les curriculums des écoles de formation forestière et environnementale ;
- Définir/harmoniser les termes et concepts clés utilisés dans le guide en vue de faciliter sa compréhension par tout le monde (paysage, plan d'aménagement, plan de gestion, planification, aménagement, etc) ;

### **Sur les Aires Protégées :**

- Etablir une feuille de route détaillant le processus d'internalisation du guide dans chaque pays ;
- Associer, à chaque étape du processus de planification, un outil explicatif pour faciliter sa mise en œuvre;
- Insérer un préambule qui explique en détail les différents utilisateurs et mettre en place un comité interministériel/consultatif comprenant toutes les parties prenantes ;
- Elaborer une stratégie de communication et de renforcement des capacités des parties prenantes;
- Faire valider le plan au niveau national par toutes les parties prenantes avant l'approbation officielle

### **Sur les Zones Extractives**

- Ajouter un paragraphe que le guide est un conseil ou orientation et n'est pas une norme d'aménagement qui est imposé au pays ;
- Insister sur la problématique de chasse et de mines en vue de maximiser la gestion durable des ressources naturelles.

**Sur les Zones CBNRMZ :**

- Faciliter la validation du document par toutes les parties prenantes ;
- Préciser la problématique de la tenure foncière et la reconnaissance officielle du territoire communautaire comme première étape du processus ;
- Etendre le champ d'action du guide sur tout l'espace COMIFAC.
- Mettre en valeur les droits des communautés locales ;
- Prévoir une étape spécifique sur l'identification et la résolution des conflits avérés ou potentiels
- Conduire une étude préliminaire sur le cadre juridique du droit foncier et de propriété, de l'entité de gestion, etc.

Pour permettre à la COMIFAC d'internaliser ces guides à travers l'élaboration d'une directive sous régionale sur l'aménagement du territoire, une feuille de route a été élaborée aux termes de l'atelier.

## 1.0 Introduction

### 1.1 Contexte et Justification

Le bureau des Programmes internationaux du Service Forestier des Etats-Unis (USFS) est un partenaire d'exécution du Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) établi par l'USAID pour fournir une assistance technique ciblée en vue de renforcer et d'améliorer les capacités de la gestion forestière dans le bassin du Congo.

L'USFS concentre depuis 2000 ses efforts sur le développement des guides pour accompagner les processus de planification et d'aménagement des terres mis en œuvre par les partenaires du Programme USAID/CARPE et des gouvernements des pays membres de la COMIFAC pour la gestion forestière polyvalente à l'échelle du Paysage. Cette expérience a permis à l'USFS d'adapter les techniques de planification, de gestion forestière à grande échelle, appliquée aux Etats-Unis à la stratégie de gestion des ressources naturelles dans les pays du bassin du Congo

La planification et l'aménagement du Paysage est un processus intégré qui comprend des éléments distincts (plans de gestion des Paysages, plans de gestion des macro et des micro zones), réunis en vue d'élaborer une stratégie de gestion logique et rationnelle des ressources naturelles. La planification et l'aménagement du Paysage conçue par l'USAID/CARPE accorde la priorité à trois types des zones à délimiter dans le cadre des Paysages, il s'agit notamment : des aires protégées (AP), les zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire (GRNBC), les zones d'extraction des ressources (ZE).

Ces zones sont qualifiées de macro-zones et elles constituent des volets fondamentaux du plan d'aménagement du Paysage. Chacune de ces macro-zones sera, à son tour, délimitées en micro zones correspondant à différents usages et niveaux de protection des ressources, traduisant ainsi les défis spécifiques au site du Paysage et facilitant l'articulation nécessaire pour protéger et encourager les conditions désirées et les objectifs au niveau de ces Paysages.

Des draft de guides ont déjà été élaborés et testés aux niveaux des Paysages COMIFAC/PFBC, et les trois macro-zones : les Aires protégées (AP), les zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire (GRNBC) et les zones extractives (ZE). Cette série de guides prend en compte le contexte spécifique de l'Afrique Centrale et les besoins des partenaires d'exécution ainsi que des organismes publics de la région.

Cette adaptation des enseignements tirée et des processus utilisés aux Etats-Unis au contexte de l'Afrique Centrale a été réalisée avec l'aide du partenariat, ainsi qu'avec l'assistance technique directe fournie dans la région par le bureau des Programmes internationaux de l'USFS aux partenaires d'exécution du Programme

USAID/CARPE et aux organismes publics des pays de l'espace COMIFAC chargés de la gestion des ressources.

L'USFS et l'USAID/CARPE ont appuyé l'organisation d'un atelier régional par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC sur la planification et l'aménagement du territoire, du 19 au 22 Avril à Douala à l'intention des partenaires œuvrant dans les paysages de la COMIFAC et du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC/CBFP).

Pendant cet atelier, les concepts de planification ont été discutés, ainsi que les guides USFS de planification de l'aménagement qui ont été passés en revue avec des exemples concrets de plans d'aménagement présentés et examinés au cours des travaux.

## 1.2 Personnes et institutions cibles

Cet atelier de formation était destiné principalement aux partenaires de 12 Paysages COMIFAC/PFBC où le programme USAID/CARPE focalise ses efforts de terrain, à savoir les acteurs principaux des Paysages COMIFAC et autres personnels des paysages potentiels utilisateurs de ces documents de planification. Il s'agit:

- Les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- Les Représentants des pays du Bassin du Congo (Cameroun, Burundi, RDC, Rwanda, Gabon, Tchad, Guinée Equatoriale, Congo Brazzaville, Burundi);
- Les représentants d'USFS ;
- Les représentants des institutions et programmes sous-régionaux (PACEBCo, RAPAC, CEFDHAC);
- Les représentants des partenaires au développement (GIZ, WWF, UICN, USAID/CARPE, CI, WRI, WCS, ACDI, BAD); et
- Les représentants des organisations de la société civile nationales (CTFC)

## 1.3 Objectifs poursuivis et résultats attendus

Le présent atelier avait pour objectifs principaux :

- d'amorcer les discussions devant conduire à l'élaboration des guides et directives sous régionales en matière d'aménagement du territoire au niveau sous-régional;
- d'échanger les expériences sur le plan de zonage dans les différents pays de la COMIFAC ;
- de présenter les situations d'aménagement du territoire au niveau national en vue de gestion des Forêts et des aires protégées ;

### Les résultats attendus:

- Les partenaires des paysages COMIFAC/PFBC ont une meilleure compréhension des outils élaborés pour la planification de l'aménagement du territoire, les pratiques d'excellence concernant l'élaboration des plans de gestion au sein du USAID/CARPE et des attentes de la direction du USAID/CARPE.

- L'USFS recueille des commentaires en vue d'améliorer les guides de planification, y compris la planification de missions d'assistance techniques apparentées et prochaines.
- Une feuille de route pour l'élaboration des directives sous régionales sur la planification de l'aménagement du territoire par la COMIFAC est proposée.

## **2.0 Dérroulement des travaux**

L'atelier de présentation des guides sur la planification et l'aménagement des paysages organisé par la COMIFAC avec le soutien financier de CARPE/USAID et USFS s'est tenu du mardi 19 au vendredi 22 avril 2011, soit quatre jours durant, dans la salle de réunion de l'Hôtel Résidence la Falaise à Douala.

### **2.1 Première journée**

#### **La 1<sup>ière</sup> session : Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre allocutions respectivement du représentant de USFS, du Directeur adjoint de CARPE/USAID, du représentant du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC.

Dans son mot de bienvenu, M. Jason KO, a présenté l'expérience de USFS dans l'aménagement du territoire et le travail fait dans 15 pays africains. Ainsi, USFS a œuvré dans la sous région depuis 2000 au sein des paysages du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pour élaborés et testés la mise en œuvre des guides de planification de l'aménagement Le Directeur Adjoint de CARPE/USAID, M. Son NGUYEN a quant à lui présenté dans son allocution ces guides comme offrant une opportunité de travail d'ensemble dans la conservation des forêts du Bassin du Congo. Selon lui, ces guides mettent un accent sur l'aménagement du territoire de manière participative, et ont un caractère adaptatif suivant les contextes dans différents pays de l'espace COMIFAC.

Prenant la parole à son tour, Mme EHEETH Victoire, Directeur de la coopération et des programmes et représentant du Ministre des forêts et de la faune du Cameroun, a loué les efforts déployés par le Programme CARPE depuis son démarrage en 1995 et ses partenaires pour promouvoir la gestion durable des forêts en Afrique Centrale. Elle a mentionné l'engagement du Gouvernement du Cameroun à garantir la gestion durable des ressources naturelles à travers le PSFE et le DSCE et son adhésion aux initiatives sous régionales. Elle a terminé en mentionnant la disponibilité de son département ministériel pour une collaboration fructueuse avec CARPE et ses partenaires.

Dans son allocution d'ouverture, M. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif adjoint de la COMIFAC, après avoir remercié les participants, a exprimé la reconnaissance de la COMIFAC à l'appui multiforme apporté par CARPE et USFS. Il a relevé le fait que lien entre les guides d'aménagement de USFS et les axes 3&4 du Plan de Convergence de la COMIFAC font de la planification de l'utilisation du territoire forestier une de ses préoccupations majeures. Il a également loué les efforts de certains pays dans la mise en œuvre des priorités en matière d'aménagement dans la sous région, ainsi que celles développées avec l'appui du programme CARPE. Il a ensuite souhaité un renforcement de la collaboration entre la COMIFAC et le

programme CARPE au cours de sa phase 3 en programmation. Il a enfin ouvert l'atelier en souhaitant qu'une feuille de route soit élaborée pour l'internalisation des guides dans les pays de l'espace COMIFAC.

Après une brève introduction des participants, M. Antoine EYEBE, Coordonnateur National CARPE – Cameroun et modérateur de l'atelier, a présenté la méthodologie de travail et les objectifs attendus. Les travaux se sont déroulés sous forme d'exposés sur power point. Ils ont consisté à la présentation des différents guides et illustrés des cas pratiques dans certains paysages du PFBC. Les présentations étaient suivies des séances de travaux en groupes pour clarification et enrichissement.

### **La 2<sup>ème</sup> session : Exposés**

La première partie de cette session a été animée par trois communications sur le contexte des paysages PFBC/COMIFAC sur le programme CARPE/USAID et sur USFS et le processus de développement des guides de planification de l'aménagement du territoire.

#### **a. Contexte "Landscape" PFBC : Concrétisation de la synergie entre le PFBC et la COMIFAC** par M. Dany DOGMO POKEM

Dans son exposé, il a présenté la similitude entre la notion d'écorégion développée par WWF et la notion de paysages et le lancement du PFBC en 2001 au sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg. Cette notion de paysage a été reconnue par la COMIFAC et adoptée dans son plan de convergence, et des expériences de gestion transfrontalière des forêts ont été développées. Il a souhaité une harmonisation des outils de suivi participatifs dans les paysages et un renforcement de synergie entre la COMIFAC et le PFBC afin que la vision à grande échelle soit encouragée.

#### **b. Contexte USAID –CARPE et PFBC** par M. Nicodème TCHAMOU

Il a relevé la similitude d'objectif entre le CARPE/USAID et le PFBC : le maintien de la biodiversité, l'intégrité des écosystèmes et le bien-être social.

Le paysage constitue un ensemble d'écosystèmes fonctionnel auquel il faut associer une planification intégrée de la gestion des ressources, d'où l'élaboration par CARPE de 04 guides de planification de l'aménagement du territoire pour contribuer à la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC notamment les axes 3 et 4, ainsi qu'aux initiatives régionales.

#### **c. Présentation générale de l'USFS et les Guides sur la Planification de l'Aménagement du Territoire dans des Zones Prioritaire du PFBC**, par M.

Jason KO

La mission du département des forêts américain est d'assurer la santé, la diversité et la productivité des forêts et des savanes du pays pour subvenir aux besoins des générations présentes et futures. La réalisation de cette mission passe par une planification du territoire à travers une prise en compte des aspects économique, social et écologique des forêts. Le développement des guides dans les paysages COMIFAC/PFBC a démarré en 2004 à travers une planification des missions de terrain, la production en 2006 d'un document stratégique et l'élaboration des

premiers guides sur les paysages et les aires protégées. Ces guides ont subi des révisions jusqu'à la production en 2010 des quatre différents guides : Paysages, Aires protégées, Zones extractives et les zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire. L'appui technique de USFS en Afrique contribue à apporter les leçons des expériences de planification des paysages au niveau des Etats Unis et une coopération technique directe.

Recommandations :

Ces trois communications liminaires qui permettaient de comprendre le contexte des paysages et le processus de développement des guides de planification par USFS ont donné lieu à des discussions fructueuses, et les principales recommandations qui en ont découlées sont les suivantes:

- Prendre en compte les législations en en vigueur dans les pays de l'espace COMIFAC dans le processus d'élaboration des guides,
- Elaborer une feuille de route à la fin de l'atelier qui prendra en compte les priorités et visions des pays de l'espace COMIFAC.
- Remplacer le sigle 'PFBC' par les 'partenaires du PFBC' .
- Etablir une feuille de route pour l'élaboration par la COMIFAC d'une directive sous régionale de planification de l'aménagement du territoire.

**d. Guide de Planification et Aménagement intégré des paysages en Afrique Centrale**, par M. Bill CONNELLY

La planification à l'échelle du paysage répond à plusieurs préoccupations : la gestion transfrontalière, l'harmonisation et l'intégration du plan de convergence, la concertation et l'implication de plusieurs parties prenantes. Elle intègre les aires protégées, les zones d'extraction et les zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire.

La planification d'un paysage doit être basée sur les conditions désirées qui décrivent la vision souhaitée du paysage dans l'avenir et les lignes directrices (Normes de gestion des ressources). Le processus de planification doit être participatif en impliquant le maximum d'acteurs pour un meilleur engagement. Le plan qui en résulte doit être adaptatif.

Recommandations :

Des échanges fructueux qui en sont suivis, il en est ressorti, de manière spécifique la nécessité de :

- D'ajouter une préface au Guide de planification de l'aménagement du territoire.
- D'Intégrer au paragraphe 2, les informations relatives à la cartographie, aux inventaires multi ressources, etc. (page 2).
- D'ajouter dans le processus de planification l'étape de validation par le pays, y associer également les coûts inhérents et la prise en compte de nouveaux enjeux (REDD) de la conservation.
- D'adapter le guide aux nouveaux défis de l'aménagement du territoire et de la conservation des ressources naturelles dans la sous région.
- De renforcer les contributions des membres du PFBC.

- D'intégrer les priorités nationales de planification et de l'aménagement du territoire des pays de la sous région.

**e. Planification Participative d'Utilisation des Terres du Landscape Maringa-Lopori-Wamba**, par M. Jef DUPAIN de African Wildlife Foundation

Le plan paysage MLW a été élaboré sur la base des conditions désirées en intégrant l'approche de planification basée sur les menaces. Le processus a été mené par une équipe multi acteurs (partenaires au développement, Etat, société civile et communautés).

Recommandations :

De manière spécifique, des échanges il est ressorti la nécessité de :

- De mettre à la disposition des participants un support papier de la présentation de d'African Wildlife Foundation (AWF)
- D'intégrer la vision globale de l'Etat de la RDC dans le processus de planification développée par AWF.
- D'intégrer un système de suivi des indicateurs socioéconomiques dans le processus.

**f. Recommandations de la session :**

***Sur l'aménagement du territoire :***

- Faciliter l'intégration du guide dans les curriculums des écoles de formation forestière et environnementale ;
- Définir/harmoniser les termes et concepts clés utilisés dans le guide en vue de faciliter sa compréhension par tout le monde (paysage, plan d'aménagement, plan de gestion, planification, aménagement, etc) ;
- Elaborer une feuille de route pour intégrer les priorités d'aménagement dans les pays de l'espace COMIFAC
- Intégrer les priorités nationales et législations nationales dans le processus d'élaboration des guides
- Intégrer les administrations de l'aménagement du territoire dans tout le processus de planification de l'aménagement

**La 3<sup>ème</sup> session : Travaux en groupe**

Cette session a été consacrée aux travaux de groupes pour analyser le contenu du guide planification intégrée du paysage et les différentes articulations, en vue de proposer les recommandations et les améliorations. Trois groupes ont été constitués à cet effet.

Le groupe 1 a mené les réflexions sur les concepts de la planification et de l'aménagement du territoire, le groupe 2 s'est intéressé au processus de planification du paysage, et le groupe 3 a travaillé sur les volets du plan du paysage.

Groupe1 : Concepts de la planification et de l'aménagement du territoire

Commentaires/Observations :

Les commentaires des participants ont concerné divers aspects de la planification.

- Bonne visibilité sur l'affectation des terres
- Possibilité de connecter les AP avec les corridors
- Création d'un espace de résolution de conflits entre parties prenantes
- Implication d'un nombre important d'acteurs des ministères sectoriels
- Renforcement de la coopération inter – Etat
- Insuffisance de moyens financiers et humains
- Absence de prise en compte des infrastructures de base
- Limite d'application du concept au niveau des paysages (et non à d'autres types d'écosystèmes)

#### Recommandations :

- Les concepts de planification doivent être mieux définis par rapport au contexte de l'Afrique centrale
- Mieux clarifier les termes 'conditions désirées' et 'objectifs' dans la partie définition.
- La validation du guide au plan national, sous régional et au niveau de la COMIFAC est nécessaire afin qu'il soit internaliser par les Etats
- Réduire le guide et le traduire en différentes langues de la sous région
- Elargir le concept 'paysage' dans les pays de l'espace COMIFAC.

#### Groupe 2 : Processus de planification :

##### Commentaires/Observations :

Les préoccupations des participants ont été diverses :

- Ils ont reconnu que le processus est assez détaillé
- Il y'a une prise en compte d'un maximum d'acteurs
- L'absence de la stratégie de communication; compléter le point 4.8.2 avec les éléments relatifs a la stratégie de communication

##### Recommandations :

- Communiquer, informer, consulter les parties prenantes à toutes les étapes du processus
- Faire valider les guides par les autorités nationales des pays de la COMIFAC
- Adoption sous-régionale du guide par le conseil des Ministres de la COMIFAC
- Internalisation dans les législations des différents pays sous forme de décret/arrêté de mise en œuvre
- Evaluer le coût de mise en œuvre du plan
- Intégrer la dimension REDD
- Intégrer la section Sigle et Acronyme
- Illustrer le guide par des photos et autres images pour le rendre plus digeste
- Rendre plus pédagogique et susciter son intégration dans le curriculum de formation des écoles spécialisées
- Remplacer « Groupes exclus » (encadre 3.4); par « groupes vulnérables » (femmes, genre, déplacés, jeunes ...)

### Groupe 3 : Volets du plan du paysage :

#### Commentaires/Observation :

Les observations faites par les participants se sont focalisées autour des aspects suivants :

- La pertinence à traiter de « Valeur unique » en tout début de l'introduction
- La combinaison de la « valeur unique » aux « caractéristiques du paysage »
- L'enchaînement des sous-chapitres
- Les détails du contexte réglementaire et légal des pays dans un chapitre en annexe
- La budgétisation de la planification et les sources de financements disponibles ou potentiels
- les approches similaires (forêts modèles) existantes dans la sous région qui intéresseraient la COMIFAC
- La complexité de l'« approche paysage » et son appropriation par les différents pays.
- La prise en compte des paysages transfrontaliers (Cas du Lac Tchad).

#### Recommandations :

- Traiter la « valeur unique » en tout début de l'introduction et la relier aux caractéristiques du paysage
- Traiter en détail le contexte réglementaire et légal du pays dans un chapitre en annexe
- Préciser les sources de financements disponibles
- Encourager les pays à internaliser les principes des guides dans leurs législation/lois Prendre en compte les questions de feux de brousse, de transhumance transfrontalière
- Développer les synergies avec les initiatives/programmes qui ont cours dans la sous région
- Illustrer le guide avec des cas pratiques

La journée s'est terminée par la répartition des participants en deux groupes de travail :

Groupe 1 : Guide pour la planification des aires protégées

Groupe 2 : Guide pour la planification des zones extractives

## **2.2 Deuxième journée**

Après un résumé des travaux de la journée précédente par M. Antoine EYEBE, modérateur de la journée, deux guides de planification ont été présentés suivis par des discussions en groupes de travail.

### **1<sup>ère</sup> session : Exposés**

- a. **Le Guide de Planification pour la Gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale**, par David FOURNIER de USFS

L'élaboration du plan des AP doit intégrer l'approche sur les menaces et les conditions désirées et promouvoir également la participation de toutes les parties prenantes. Le processus d'élaboration doit également intégrer différents enjeux tels que : la politique nationale/loi et règlement des pays, les titres et concessions existants, la présence des communautés locales et les réfugiés, les questions de la faune, les zones voisines d'extraction ou de gestion à base communautaire. Ce processus se déroule en onze étapes au cours desquelles tous les acteurs sont impliqués.

Il a illustré le guide par la situation du Bassin du Lac TAHOE, où l'aire protégée est menacée par les habitations et le tourisme.

#### Recommandations :

L'exposé a donné lieu à des échanges fructueux, il en est ressorti de manière spécifique la nécessité de :

- D'associer l'approche de planification par les 'conditions désirées' et celle sur les 'menaces' dans le processus.
- D'intégrer les études d'impact environnemental et social dans le processus de planification de l'aménagement.
- De considérer les conditions désirées comme des conditions positives pour l'aire protégée.
- D'ajouter une évaluation financière du processus afin d'en évaluer la durabilité.

#### **b. Coexistence entre la Conservation et les usages des Communautés Locales: Plan de zonage de la Réserve de Faune à Okapis-Paysage ITURI, par M. Robert MWINYIHALI de WWF**

Cet exposé a illustré la planification dans les aires protégées. La caractéristique principale dans la Réserve de Faune à Okapi est la coexistence entre les AP et les usages des communautés locales riveraines. Résultat d'une stratégie de planification basée sur les conditions désirées de la réserve, qui prend en compte les menaces et la mise en place d'un processus de participation publique de toutes les parties prenantes à travers des CLSCRN qui sont des comités locaux de suivi et de gestion des ressources naturelles. Le processus a reparti la RFO en zone agricole (10%), en zone de chasse (55%) et en zone de conservation intégrale (35%). Cette réserve fait face à certains défis : zone d'immigration, expansion de l'agriculture, le braconnage et l'exploitation minière illégale. La RFO est un modèle de gestion dans le paysage.

#### Recommandations :

Les échanges ont permis de ressortir de manière spécifique la nécessité de :

- De préciser la durée du processus de planification, son coût et les sources de financements, ainsi que sa période de validation dans le plan final
- De proscrire l'introduction de l'agriculture dans les aires protégées.
- De préciser dans le plan les mesures prises pour réduire les menaces qui pèseraient sur l'aire protégée.

#### **c. Guide de Planification dans les zones d'extraction des ressources en Afrique Centrale, par M. Bill Connelly**

La planification des zones d'extraction se rattache directement au plan du paysage en général. Ainsi le plan des ZE doit intégrer les autres zones (macro et micro). Il prendra en compte le suivi de l'analyse des effets environnementaux (direct, indirect et cumulatif). Elle doit mettre en exergue quelques bonnes pratiques de gestion et prévoir les impacts socio économiques subséquents. Le plan de zonage des zones d'extraction doit comprendre les composantes suivantes : Les éléments d'introduction, la description, les normes de zonage et de gestion (lignes directrices), la mise en œuvre et l'évaluation du plan et les informations économiques et financières.

**d. Gestion des zones d'extraction des ressources en Afrique Centrale**, par M. Pauwel DEWATCHER – WWF

Le processus de planification des ZE dans la TRIDOM a été mené par un comité interdisciplinaire présidé par l'Aménagement du territoire du Congo, lequel a développé un plan d'affectation des terres du TRIDOM avec une orientation sur l'aménagement du territoire. L'approche utilisée était basée sur les conditions désirées à travers le maintien des corridors transfrontaliers.

Cette approche a permis de concilier la conservation, l'exploitation minière et l'écodéveloppement dans la zone de DJOUA IVONDO.

Recommandations

Il est ressorti la nécessité de :

- Intégrer les EIE, et de développer les standards des EIE pour l'Afrique Centrale.
- Approfondir la problématique de la faune qui est particulière pour l'Afrique Centrale dans le développement des standards FSC.
- Promouvoir la sensibilisation/Communication autour de la loi faunique au niveau des pays et des mesures entreprises pour l'implication de tous les acteurs en matière de gestion des RN.
- Intégrer une zone transversale pour la recherche dans la gestion des ZE

**e. Recommandations de la session**

***e rapport avec le guide de planification des aires protégées :***

- Etablir une feuille de route détaillant le processus d'internalisation du guide dans chaque pays ;
- Associer, à chaque étape du processus de planification, un outil explicatif pour faciliter sa mise en œuvre;
- Insérer un préambule qui explique en détail les différents utilisateurs et mettre en place un comité interministériel/consultatif comprenant toutes les parties prenantes ;
- Elaborer une stratégie de communication et de renforcement des capacités des parties prenantes;
- Faire valider le plan au niveau national par toutes les parties prenantes avant l'approbation officielle

***concernant le guide de planification des zones extractives :***

- Ajouter un paragraphe afin de montrer que le guide est un document d'orientation et n'est pas une norme d'aménagement qui est imposé au pays ;
- Insister sur la problématique de chasse et de mines en vue de maximiser la gestion durable des ressources naturelles.

## **2<sup>ième</sup> session : Travaux de groupe**

### Groupe 1a & 1b: Aires protégées

#### Commentaires/Observations :

Les observations ont été porté sur les aspects suivants :

- L'approche de planification basée sur les *conditions désirées* est englobant. Elle tient compte des menaces actuelles et futures ainsi que des buts de gestion non rattachés à des menaces. Elle est donc préférable aux autres approches
- La relation entre les termes conditions désirées, objectifs de gestion, lignes directrices et actions de gestion est claire
- Le Guide est assez compréhensible et pratique
- Insérer la réalisation des EIE dans l'étape 3 du processus de planification.

#### Recommandations :

- Etablir une feuille de route détaillant le processus d'internalisation du guide dans chaque pays
- Associer à chaque étape du processus de planification un outil explicatif pour faciliter sa mise en œuvre;
- Insérer un préambule au début qui informe sur les différents utilisateurs et niveaux d'utilisation
- Pour garantir le succès de cette approche, il faut mettre en place dès le début du processus un comité interministériel/consultatif comprenant toutes les parties prenantes.
- Deux types d'impacts sont à considérer: les impacts liés aux facteurs externes et les impacts liés aux actions internes.

### Groupe 2a & 2b : Zones extractives

#### Commentaires/Observations

Les observations suivantes ont été faites par les participants:

- Le guide offre des orientations générales et est assez ouvert, les autres normes et guides peuvent s'y adapter
- Le guide est un conseil - N'est pas un modèle sur la planification. Cette précision doit être clair dans le texte afin d'éviter les confusions : Certains pense que CARPE veut imposer un modèle...). Le préciser dans la préface du guide |

- Le guide n'est pas arrangé de manière logique et concis (de a à a+1, a+n) - Il faut restructurer le texte pour le rendre cohérent –
- A la Fin du document mettre un check liste sur ce qui est requis par la loi (obligatoire), ce qui est normes/standards, ce qui permettra à chaque pays en fonction de ces lois de s'adapter.
- Du Check liste se rassurer du référencement vers des outils.
- Mettre en annexe du guide des « frequent ask question » par les praticiens sur le terrain.
- L'absence dans le guide d'aménagement les aspects liés au respect des normes, les lois, le code de travail et l'appropriation.

### Recommandations :

- Bien préciser les destinataires cibles et les utilisateurs potentiels du Guide.
- Le guide doit être illustré et inclure les études de cas selon les modèles de planification,
- Prévoir un programmes de renforcement des capacités
- Tenir compte des autres types d'écosystèmes en dehors des forêts
- Le texte sur la « Zone de Chasse » doit être améliorée (page 48-49) : La façon donc les micro-zones sont traités prête à confusion. Par exemple dans la zone de conservation et de protection, le guide parle des activités de chasses sans plus de précision.
- Rendre le guide plus digeste, facile à lire. Il faut introduire dans le texte la notion « forêts de haute valeur de conservation » qui se justifie par le besoin de certification. Ce qui n'est pas une zone en soit, mais peut être des espèces isolées--- Proposition : Au lieu de zone de conservation parlé de Zone de Haute valeur de conservation
- Faire référence aux normes, standards existants et en vigueur dans les pays
- Faire mention dans le texte du système de traçabilité des produits (bois-APV/FLEGT...)...
- donner place à la cartographie participative (le GPS utilisé par les peuples autochtones...) dans le processus de micro-zonage pourtant nous sommes dans une planification participative
- Bonnes pratiques de gestion - Préciser pour chaque type de zone d'extraction les bonnes pratiques de Gestion –
- 4.6.2 Document stratégique de la zone d'Extraction est une sorte de feuille de route et devrait être renvoyé en annexe et bien le décrire
- 4.7 Page 51 : Autres produits complémentaires à ceux des partenaires d'exécution du PFBC dans les paysages doit être en annexe et bien expliqué pourquoi c'est complémentaire.
- 4.3.1 Page 47 : Ajouter dans le texte le taux de reconstitution, le taux de mortalité et le pourcentage des dégâts
- Associer l'Inventaire du bois à celui des grands mammifères et la validation.
- Mettre en annexe du guide un exemple de contrat social (Cahier de charge)

## 2.3 Troisième journée

### 1<sup>ère</sup> session : Exposés

#### **a. Le guide de planification pour la gestion des ressources naturelles à base communautaire**, par David FOURNIER.

La planification des zones communautaires des ressources constitue une stratégie multi-juridictionnelle pour la protection des communautés contre certaines menaces (Cas des feux de brousse dans le Bassin du La TAHOE aux Etats Unis). Le processus de planification des GRNBC devrait inclure certains attributs liés à l'existence d'une structure fonctionnelle, une certaine forme de reconnaissance officielle des droits/propriété de la zone, l'intérêt des communautés à s'organiser et la reconnaissance par la communauté de la valeur des ressources qui se trouvent dans la zone. La zone GRNBC constitue une entreprise durable gérée par les communautés ; elle leur fournit des biens et services avec un ration bénéfice-coût supérieur à zéro. Le processus de planification de la zone GRNBC se résume en 09 étapes.

#### Recommandations :

Cette communication a donné lieu à des échanges fructueux, il en est ressorti la nécessité de :

- D'intégrer une étape de validation du plan par les différentes parties prenantes
- De présenter dans le guide l'expérience des pays de l'espace COMIFAC sur la gestion de zones de GRNBC.
- De préciser les principaux bénéficiaires de ces guides
- D'illustrer les guides avec des exemples des différentes zones
- Ces guides devraient également être testés sur le terrain.
- Définir clairement les mécanismes de résolution des conflits entre les différentes parties prenantes.
- D'ajouter en annexe des études de cas sur la gestion communautaire des ressources existants
- De s'inspirer sur l'organisation sociale pour bâtir des entreprises communautaires durables, tout en renforçant les capacités de ces communautés

#### **b. Planification de la gestion des ressources naturelles à base communautaire : Quelques cas pratiques du Sud-est Cameroun (paysage TNS et TRIDOM)**, par M. NZOOH Zacharie de WWF

Il ressort de cet exposé que la gestion participative des ressources naturelles avec les communautés est un concept assez large qui prend en compte leurs droits coutumiers, tandis qu'une gestion à base communautaire vise une responsabilisation des communautés au travers des associations. Dans le cas du Sud – Est Cameroun les communautés se sont regroupées autour des COVAREF pour la gestion des ZICGC. Ces communautés de manière participative développent des plans simples de gestion. C'est le cas du plan simple de gestion des ZICGC n°2 et n° 9, ce plan simple a été élaboré avec la participation des parties prenantes afin de faire prévaloir l'intérêt général et l'intégration des préoccupations de toutes les parties prenantes.

Des microréalisations ont été faites grâce aux ressources générées par les COVAREF. L'autre exemple d'entreprise durable a été la forêt communautaire de l'association CODECBOM.

Recommandations :

Les échanges à la suite de cette étude de cas ont fait émerger les préoccupations suivantes :

- Considérer l'entreprise communauté comme un ensemble d'activités entreprises par les membres de ladite communauté pour améliorer leur cadre de vie avec des revenus issus de la chasse (Cas des COVAREF au Cameroun) ou de l'exploitation forestière.
- Mettre en place un mécanisme durable des GRNBC pour le financement des actions dans le plan.

**c. Recommandations de la session :**

- Faciliter la validation du document par toutes les parties prenantes ;
- Préciser la problématique de la tenure foncière et la reconnaissance officielle du territoire communautaire comme première étape du processus ;
- Etendre le champ d'action du guide sur tout l'espace COMIFAC.
- Mettre en valeur les droits des communautés locales ;
- Prévoir une étape spécifique sur l'identification et la résolution des conflits avérés ou potentiels
- Conduire une étude préliminaire sur le cadre juridique du droit foncier et de propriété, de l'entité de gestion, etc.

**2<sup>ème</sup> session : Présentation des situations d'aménagement du territoire au niveau national en vue de gestion des forêts et des aires protégées/ Par chaque pays de l'espace COMIFAC**

Cette session a consisté par la présentation par neuf (09) pays de la COMIFAC de l'expérience respective en matière de planification et d'aménagement en vue d'une gestion durable des forêts et des aires protégées.

**1. Le plan de zonage forestier et situation des aménagements forestiers au Cameroun**, par M. Jean Daniel MENDOMO.

Le secteur forestier est le 3<sup>ème</sup> en importance pour sa contribution au PIB et le 2<sup>ème</sup> en recettes d'exportation. A la faveur de la loi sur le régime des forêts adopté en 1994, ce secteur a connu de grandes réformes, ce qui s'est traduit par l'élaboration d'un plan de zonage forestier sous l'égide du ministère du plan en deux domaines (DFP et DFNP). Ce plan de zonage forestier reste à consolider. Sa gestion rencontre plusieurs difficultés : la non sécurisation du foncier forestier, une affectation des terres par des ministères sectoriels de manière indépendante, superposition entre les titres forestiers et miniers et des conflits liés à l'absence d'un plan d'aménagement concerté du territoire. Certaines initiatives gouvernementales sont en cours pour tenter de résoudre ces difficultés : la révision des codes forestiers et miniers.

**2. L'expérience en planification et de l'aménagement du territoire en Guinée équatoriale**, par M. José Rafael EDJANG.

Une loi forestière a été adoptée en 1997 et reconnaît deux domaines forestiers : Production et de protection. Une commission de classification et d'utilisation des terres a été créée, mais n'est pas encore opérationnelle. Des plans d'aménagement ont été élaborés dans certaines aires protégées avec la participation de la société civile. Le pays ne dispose pas d'une loi foncière et les plans d'aménagements élaborés n'ont pas encore de reconnaissance officielle.

**3. Etat des lieux des aires protégées/zone forestière au BURUNDI**, par M. NGENDABANYIKWA Félix, Directeur des forêts.

L'Etat pour répondre à la question d'aménagement a pris certaines dispositions : la création de l'Institut National pour la Conservation de la Nature (INCN), l'élaboration des textes de lois sur les forêts (1985), le foncier (1986) et l'environnement (2000). Cinq types d'affectations des terres sont reconnus : agriculture, urbanisation et villagisation, boisements (Domaniaux et communaux), forêts (naturelle et plantée) et les aires protégées. Les difficultés liées à la gestion des boisements et aires protégées sont diverses : politique : la crise sociopolitique de 1993 ; légale : l'absence de statut juridique des AP, lois lacunaires et inadaptées ; institutionnel : ressources humaines insuffisantes, absence de cadre de concertation avec les autres acteurs ; et naturel : les changements climatiques. Les principaux succès sont : l'élaboration en cours d'un schéma directeur national de l'aménagement du territoire et l'adoption de la cogestion des boisements par le conseil ministériel.

#### **4. Point sur l'aménagement des concessions forestières et des aires protégées au Congo, par M. Joseph MOUMBOULOU**

Le pays ne dispose pas de plan d'affectation des terres, mais un projet de plan d'affectation est en cours d'élaboration. Une loi sur le domaine forestier a été adoptée en novembre 2000 et divise en secteurs, zones et aires protégées. Le processus d'aménagement implique un nombre important d'acteurs. Les principaux enjeux et défis de cet aménagement sont entre autres l'amélioration de la gouvernance forestière (APV/FLEGT), contribution des AP au développement socioéconomique. Le principal succès reste la loi sur les droits des peuples autochtones et l'institution d'un fonds de développement communautaire.

#### **5. Situation d'aménagement du territoire au niveau de la RCA,**

Le pays ne dispose pas d'un schéma directeur de l'aménagement du territoire. Le code forestier en vigueur divise les terres en domaine permanent et domaine non permanent. Comme enjeux principaux, on relève le renforcement de la gouvernance environnementale (Accord APV-FLEGT) et l'élaboration d'un schéma directeur de l'aménagement du territoire.

#### **6. Présentation des situations d'aménagement au niveau du Rwanda en vue de la gestion des forêts et des aires protégées, par M. Augustin MIHIGO**

Le pays dispose d'un plan d'aménagement et d'utilisation des terres adopté par le Gouvernement en 2010. Le zonage national comprend : les zones agricoles, les zones urbaines, les zones d'habitation, les zones de grandes infrastructures publiques, les zones forestières, les aires protégées et les corridors pour primates. Les principaux enjeux restent la maîtrise de la pression des populations sur les ressources forestières, la mise en œuvre des activités génératrices de revenus autour des aires protégées et l'adoption d'une politique de partage des revenus avec les populations.

#### **7. Situation de l'aménagement du territoire au niveau du Tchad**

Le Tchad est le 2<sup>ième</sup> vaste pays en termes de superficie après la RDC dans l'espace COMIFAC. Les ressources forestières occupent 23 millions ha, et seul les PN sont soumis à un aménagement (02, et 3<sup>ième</sup> en cours) La loi portant régime des forêts a été adoptée en 2008, mais il manque des textes d'application. L'on note également une absence d'inventaire forestier tant au niveau national que sectoriel, l'inexistence d'une cartographie forestière qui aiderait dans la planification et l'aménagement du territoire.

#### **8. Présentation de la situation de l'aménagement du territoire en RDC, par M. Jacques TUNGUNI**

L'état a adopté en 2002 un code forestier qui met un accent sur les aménagements forestiers, ce qui a conduit à un zonage national. L'handicap majeur dans l'affectation des terres demeure l'importante étendue du territoire national. Le code forestier reconnaît trois catégories d'espaces qui sont fonction de trois types d'usages : le développement local, la conservation de la nature et la production durable du bois. L'on distingue : les forêts classées, les forêts protégées et les forêts de production. Les conseils consultatifs tant national que provincial permettent la participation d'acteurs importants au processus d'aménagement du territoire. Néanmoins, un

enjeu majeur reste à relever : doter le pays d'une planification du territoire socle par excellence d'un développement endogène.

## **9. Situation de l'aménagement du territoire au Gabon**

La République du Gabon s'est dotée d'une loi forestière en 2001 divisant le domaine forestier national en deux secteurs : le domaine forestier permanent et le domaine forestier rural. L'un des succès de cette loi a été la mise en place d'un réseau de parc nationaux et le classement de nombreuses aires protégées. Le défi majeur reste le classement d'aires protégées aquatiques.

### Recommandations :

Ces différentes communications pays ont donné lieux aux échanges fructueux, et il ressort la nécessité :

- De faire une parallèle/équivalence sur la terminologie utilisée dans les différents pays en aménagement du territoire.
- D'intégrer la dimension changement climatique et la REDD dans l'aménagement du territoire.

## **2.4 Quatrième journée**

La journée a été consacrée à la restitution des travaux de groupe sur la GRNBC et la présentation de la feuille de route de la COMIFAC pour l'élaboration des directives sous régionales sur la planification et l'aménagement du territoire, suivi de la clôture des travaux de l'atelier.

### 1<sup>ière</sup> session : Travaux de groupe :

Cette session a été consacrée à la restitution des travaux faits par quatre groupes sur différentes sections du Guide de planification des zones GRNBC.

#### Groupe 1 : Micro zonage dans les zones GRNBC et les micro zones

#### Commentaires/Observations

### **Le micro zonage dans les GRNBC**

- Il constitue un cadre privilégié pour mieux impliquer les populations
- Absence de statut légal des zones à gestion communautaires dans certains pays de l'espace COMIFAC (Cas de la RDC)
- Le leadership est externe à la communauté, ce qui pose le problème d'appropriation par les communautés

### **GRNBC comme une entreprise durable**

- L'aspect que les coûts ne doivent pas dépassés les bénéfices mérite d'être développé davantage
- La mise en place d'un mécanisme de financement durable est un atout, mais mérite qu'un mécanisme novateur de financement complémentaire soit installé au niveau des collectivités décentralisées
- Il n'ya pas d'exemple concret pour illustrer cette notion d'entreprise durable
- La notion d'entreprise économique semble très ambitieuse, elle doit s'entendre comme une entreprise communautaire

## Sur les guides :

- Différents autres guides existent dans la sous région et doivent être capitalisés

## Autres paysages et zones d'application de ces guides :

- Aire transfrontalière Bouba-Djidda-Sena-Oura (Cameroun-Tchad);
- Aire transfrontalière Bas-Chari/Saint Floris (Tchad-RCA);
- Parc national de ZAKOUMA (Tchad);
- Parc national de MANDA (Tchad)
- Forêt de Mayombe (RDC, Angola et Congo)
- Kim-Mbamet Djerem/ NdengNdeng/
- Djabal-Mbabo-Gashiga-NgumtiFaro (Cameroun-Nigeria);
- Rio Campo-Campo Man (Cameroun-Guinée Equatoriale)
- Pongara-Ogooue (Gabon)
- Bili-Uéré-Bangassou (RCA-R DC)
- Zemongou (RCA)

## Bénéfices de l'aménagement du territoire :

- Facilite la lutte contre le braconnage

## Recommandations :

- Dans le guide, éviter de définir une communauté et privilégier la cohésion sociale
- CARPE doit analyser les grandes zones communautaires proposées en RDC afin de tirer des leçons utiles pour le guide;
- Etendre son champ d'action à tout l'espace COMIFAC.

## Groupe 2 : Autorité d'aménagement, reconnaissance officielle du plan GRNBC et processus décisionnel

### Commentaires/Observations

#### **Sur l'autorité d'aménagement :**

- Existence d'un lien entre l'équipe de planification et les populations
- Le guide met en relief l'importance juridique du système foncier et le droit de propriété sur les ressources
- La reconnaissance de l'Etat et le droit des communautés (dichotomie légalité/légitimité)
- Le guide n'aborde pas le cadre juridique de l'entité chargée de mener l'activité

#### **Sur les guides :**

- Il n'existe pas de guides complémentaires sur l'aménagement du territoire,
- D'autres guides sectoriels existent : sur les aires protégées, la faune, les PFNL et la participation

## Autres paysages et zones d'application des guides

Pays	Zones/paysages
Cameroun	Korup-Mont Cameroun/Takamanda
	Mbamet Djerem
	Faro –Benoué–Bouba-djida
	Campo

<b>RDC</b>	Projet d'AP transfrontalière Mayombé(Angola/Congo/RDC) Tous les PN en dehors des Lanscapes Trois réserves de biosphère Projet d'élaboration du pland'affectation des terres en RDC
<b>Burundi</b>	PN de la Kibira-Nyungwie

### **Bénéfices de l'aménagement du territoire :**

- Résolution des conflits
- Contribution au développement communautaire
- Résolution des problèmes liés au braconnage/exploitation illégale du bois/déforestation

### Recommandations :

- Lever l'obstacle en commettant une étude préliminaire sur le cadre juridique du droit foncier et de propriété, de l'entité de gestion
- Parler d' « autorité de gestion » au lieu d' « autorité d'aménagement »

### Groupe 3 : GRNBC comme entreprise communautaire durable – Définition d'une communauté

### Commentaires/Observations :

- Distinction entre macro zone et micro zone clairement expliquée
- Approche adaptée aux besoins réels des communautés (développement socio-économique, gouvernance, etc.)
- Approche apportant un plus aux législations nationales, en positivant les besoins des communautés locales (droits d'usages souvent sont restrictifs)
- Faiblesse des termes liés à la reconnaissance officielle de la tenure foncière des communautés locales
- Absence de mécanismes d'identification et de résolution de conflits
- Absence de cas pratiques illustratifs
- La notion des jeunes en tant que groupe ne ressort pas dans le guide

### **Sur les guides :**

- Il n'existe pas de guide de planification à l'échelle du paysage
- L'on note l'existence de guides spécifiques sur l'aménagement forestier ATIBT 2005

### **Autres paysages et zones d'application des guides :**

- Campo Man –Rio (Cameroun-GE)
- Paysage Mayombe (Angola-Congo RDC-Congo Brazza-Gabon)
- Réserve Présidentielle Wonga-Wongué (Gabon)
- TL2 (RDC)
- Bassin du Chari (Tchad-RCA)
- Zakouma-NE (Tchad-RDC)
- Pongara-Akanda-Rio Muni (Gabon-GE)

### **Bénéfices de l'aménagement du territoire :**

- Amélioration de la gestion des menaces transfrontalières
- Renforcement du dialogue et de la cohérence des interventions entre les pays
- Développement des stratégies globales et concertées

Recommandations :

- Mettre en valeur les droits des communautés locales (élaguer les termes comme: une certaine forme de reconnaissance officielle des droits p4, dans une certaine mesure....p9)
- Prévoir une étape spécifique sur l'identification et la résolution des conflits avérés ou potentiels
- Illustrer l'étape du micro-zonage avec une étude de cas dans un encadré
- Prendre en compte le groupe de jeunes comme partie prenantes

Groupe 4 : Prise de décision de la zone de GRNBC

Commentaires/Observations :

- L'implication active de la population à la base dans le processus de prise des décisions dans ensemble du processus GRNBC
- La flexibilité du processus à intégrer les nouvelles informations/données
- Le guide ne présente pas des orientations pour les négociations en cas de litige sur les limites entre deux communautés riveraines

**Sur les guides :**

- L'on note l'existence d'autres guides dans la sous région : Ligne directrice de l'OIBT pour la conservation de la biodiversité dans les forêts de production

**Autres paysages pays ou transfrontaliers d'application possible des guides :**

- Binational RCA/RDC au niveau de la région de Mbomou
- Binational RCA/Tchad dans le bassin du Shari et Lagoon
- Le paysage Burundi/ Rwanda sur la crête Congo Nil (Nyungwe et Kibira)
- PN de Korup/ Cross River NP(CMR/NIG)
- PN de Tchabal Mbabo/ Gashiga Gumti NP(CMR/NIG)
- PN Rio Campo/ PN de Campo Ma'an (GE/CMR)
- PN Boubadjida/Sena-aura (CMR/Tchad)
- Bassin du lac Tchad
- PN de Ruvubu (Burundi)

**Bénéfices de l'aménagement du territoire :**

- Le maintien de l'équilibre de la biodiversité
- La gestion durable des ressources naturelles

Recommandations :

- Présenter en annexes les terminologies relatives au zonage dans les différents pays.

## **2<sup>ème</sup> session : Capitalisation et opportunités des Guides**

### **a. Planification de l'affectation des terres dans le Tri-National de la Sangha (TNS) et Opportunités pour l'application du REDD+, par M. Timothée FOMETE**

Le paysage TNS fait face à divers défis et enjeux: l'agriculture itinérant sur brûlis, l'exploitation minière, la dégradation du tissu industriel, le braconnage et l'immigration. L'établissement des bases consensuelles de gestion intégrée de l'espace et des ressources à travers la planification et l'affectation des terres est une opportunité pour réduire les conflits. Le processus de planification du TNS a démarré en 2005 avec la réunion extraordinaire du CTPE, suivi de la collecte des données, la mise en cohérence et l'adoption par le CTSA en novembre 2010. Le plan d'affectation des terres présente des enjeux socio-économique, politico-institutionnel, et environnemental. Concernant l'application de la REDD+, l'orateur a précisé l'existence d'une base de données pour la mesure des tendances de dégradation ou d'émissions, le programme d'enrichissement du parc à bois en cours dans le parc de Lobéké et l'estimation du potentiel de stock de carbone dans le parc de Lobéké et la formation des cadre du TNS.

#### **Recommandations :**

- Il est aussi nécessaire d'intégrer le caractère régional dans le processus REDD, bien qu'étant d'abord une initiative nationale.
- Il serait nécessaire de convier à la prochaine réunion des ministres de la COMIFAC, les Ministres en charge de l'aménagement dans les différents pays pour débattre de cette question de l'aménagement du territoire.
- Le mouvement vers l'aménagement du territoire dans les pays ne saurait être fédéré, par contre les éléments, les outils et démarches de planification de l'aménagement du territoire aideraient à amorcer les débats au processus.
- Les administrations en charge des forêts et de l'environnement devraient être impliquées fortement dans les processus d'aménagement du territoire.
- Nécessité d'établir les bases consensuelles pour une gestion intégrée de l'espace et des ressources à travers la planification de l'affectation des terres;
- Veiller à ce que la dimension REDD+ ne soit pas négligée dans le cadre de ces guides et Directives.

### **b. Eléments en faveur d'une Directive sous-régionale en matière d'aménagement du territoire au niveau national, par Valéry TCHAUNTE**

L'élaboration d'une directive sous régionale de planification et de l'aménagement du territoire est une nécessité. Les éléments en faveur de ces directives sont entre autres : le souci d'harmonisation au niveau régional, l'absence de schéma d'aménagement dans la plupart des pays, les conflits liés à l'utilisation de l'espace et l'enjeu lié aux changements climatiques.

### **c. Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo, par M. EPANDA Manfred**

Le programme PACEBCo vise la régénération des écosystèmes, l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement des capacités des institutions. Il s'exécute au niveau de 06 paysages COMIFAC/PFBC. Les activités couvrent entre autres le renforcement des capacités des institutions du Traité COMIFAC, la gestion durable de la Biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, et la promotion durable du bien-être des populations.

Dans son exposé, il a établi le lien d'internalisation des guides dans les différents domaines d'activités dudit programme. Et il a mis en relief la nécessité de faciliter l'actualisation et l'utilisation de ces guides au niveau des pays.

**d. Les guides de planification de l'aménagement du territoire dans les zones prioritaires du PFBC : perspectives de capitalisation par RAPAC**, par M. Sébastien KAMGA,

Le RAPAC a reçu mandat par la COMIFAC de mettre en œuvre l'axe 4 de son plan de convergence. Une planification harmonisée contribuerait à l'atteinte de sa mission.

Pour l'internalisation des guides, ses perspectives sont les suivantes :

- L'enrichissement et l'adoption des guides par le RAPAC,
- La facilitation de la validation nationale et sous régionale sous l'égide de la COMIFAC,
- Le renforcement des capacités des gestionnaires et autres acteurs impliqués dans la gestion des aires protégées
- La promotion des guides pour la formation des étudiants

Les actions à courts termes sont :

- Sensibiliser les partenaires prestataires de services concernés par l'élaboration des plans d'aménagement et plans de développement locaux dans le cadre du programme PACEBCo (juin-juillet 2011)
- Organiser une réunion du Groupe de travail spécial du RAPAC pour l'enrichissement et l'adoption des guides (juin-juillet 2011)
- Soumettre les guides enrichis à la COMIFAC pour la validation sous-régionale (octobre –novembre 2011)
- Tester les guides validés dans certains paysages et le renforcement des capacités des acteurs et autres institutions impliquées dans la gestion des aires protégées

**e. Les guides de planification de l'aménagement du territoire dans les zones prioritaires du PFBC : feuille de route COMIFAC**, par M. Daniel MBOLO

Les prochaines étapes englobent :

1-Consolidation des guides

- Intégration des observations
- Elaboration de la préface
- Intégration des acronymes
- Finalisation des annexes

Relecture et mise en forme

- 2- transmission des guides au niveau des pays et validation par les acteurs nationaux clés
- 3- Finalisation et soumission des guides à l'approbation du Conseil des Ministres de la COMIFAC (Acte)
- 4- Traduction, édition et diffusion des guides

5- Elaboration de la Directive sous régionale en matière de planification de l'aménagement du territoire (approche participative):

- Sensibilisation des pays COMIFAC sur l'approche
- Recrutement d'un consultant
- Consultation des parties prenantes aux niveaux national et sous régional
- Validation de la Directive aux niveaux national et sous régional (ateliers)
- Mise en forme de la Directive
- Soumission de la Directive validée pour approbation au Conseil des Ministres de la COMIFAC
- Traduction, édition et diffusion de la Directive
- Suivi de l'internalisation de la Directive au niveau national

### **3<sup>ème</sup> Session : Clôture de l'atelier**

L'atelier a été clôturé par M. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC ; il a, au nom de tous les participants des pays, remercié USFS, CARPE et l'UICN pour leurs appuis technique et financier. Il a exhorté tous ceux qui sont concernés à mettre en œuvre dans les délais convenus la feuille de route élaborée dans le cadre de cet atelier.

### **3.0 Recommandations de l'atelier**

Cet atelier visait principalement à présenter les 4 Guides USFS sur la Planification de l'Aménagement Territoire au niveau des paysages prioritaires dans le Bassin du Congo et échanger sur les expériences sur le plan de zonage. A la suite des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées :

#### **Pour les différents guides :**

##### ***Sur l'Aménagement des Paysages***

- Faciliter l'intégration du guide dans les curriculums des écoles de formation forestière et environnementale ;
- Définir/harmoniser les termes et concepts clés utilisés dans le guide en vue de faciliter sa compréhension par tout le monde (paysage, plan d'aménagement, plan de gestion, planification, aménagement, etc) ;

##### ***Sur les Aires Protégées :***

- Etablir une feuille de route détaillant le processus d'internalisation du guide dans chaque pays ;
- Associer, à chaque étape du processus de planification, un outil explicatif pour faciliter sa mise en œuvre ;
- Insérer un préambule qui explique en détail les différents utilisateurs et mettre en place un comité interministériel/consultatif comprenant toutes les parties prenantes ;
- Elaborer une stratégie de communication et de renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Faire valider le plan au niveau national par toutes les parties prenantes avant l'approbation officielle

##### ***Sur les Zones Extractives***

- Ajouter un paragraphe rappelant que le guide est un conseil ou un document d'orientation et ne saurait être une norme d'aménagement qui est imposé au pays ;
- Insister sur la problématique de chasse et de mines en vue de maximiser la gestion durable des ressources naturelles.

##### ***Sur les Zones CBNRMZ :***

- Faciliter la validation du document par toutes les parties prenantes ;
- Préciser la problématique de la tenure foncière et la reconnaissance officielle du territoire communautaire comme première étape du processus ;

- Etendre le champ d'action du guide sur tout l'espace COMIFAC.
- Mettre en valeur les droits des communautés locales ;
- Prévoir une étape spécifique sur l'identification et la résolution des conflits avérés ou potentiels
- Conduire une étude préliminaire sur le cadre juridique du droit foncier et de propriété, de l'entité de gestion, etc.

#### **Pour la COMIFAC :**

- Elaborer une directive sous régionale en matière planification de l'aménagement du territoire en prenant en compte les priorités et les législations nationales des pays de l'espace COMIFAC

## **4.0 Conclusion et prochaines étapes**

Cet atelier de présentation des guides de planification et de l'aménagement du territoire a permis de dégager quelques points de vues importants.

Il s'est agi notamment de :

1. L'amélioration des guides de planification et de l'aménagement du territoire,
2. De la capitalisation des expériences existantes dans l'espace COMIFAC en matière de planification et de l'aménagement du territoire,
3. L'internalisation des guides dans l'espace COMIFAC, et
4. La nécessité d'élaboration par la COMIFAC des directives régionales sur la planification et l'aménagement du territoire.

### **Prochaines Etapes**

#### **Sur le guide :**

- Consolider ces guides en intégrant tous les commentaires des parties prenantes (préface, mise en forme, etc.);
- Valider les guides au niveau des pays par les acteurs nationaux ;
- Valider les guides au niveau sous-régional ;
- Finaliser et soumettre les guides à l'approbation du Conseil des Ministres de la COMIFAC ;
- Traduire les guides dans les différentes langues de la COMIFAC.

#### **Sur les Directives:**

- Elaborer une Directive sous régionale en matière de planification de l'aménagement du territoire (approche participative) ;
- Recruter des consultants ;
- Consulter des parties prenantes aux niveaux national et sous régional ;
- Valider au niveau national et sous-régional ;
- Finaliser et soumission des guides à l'approbation du Conseil des Ministres de la COMIFAC ;
- Traduire, éditer et diffuser les Directives ;
- Suivre l'internationalisation des Directives au niveau national.

## 5.0 Annexes

### 5.1 AGENDA

1 <sup>er</sup> Jour : MARDI 19 Avril 2011	
08h00-09h00	<b>Arrivée, Enregistrement et installation des participants</b>
09h00-9h30	<b>Cérémonie d'ouverture</b>  Allocution du Représentant USFS Allocution du Représentant CARPE Allocution de bienvenue du représentant du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun – Allocution d'ouverture de l'atelier par le Secrétaire Exécutif/COMIFAC
09h30-010h00	<b>Introduction</b>  Présentation des participants Mise en place du bureau Présentation de la méthodologie de travail, programme d'atelier, attentes et objectifs par le Modérateur
10h00-10h15	<b>Pause –café</b>
10h15-11h00	<b>Exposé : Contexte et historique</b>  Contexte PFBC (10 min) Contexte CARPE/PFBC – (15 min) Méthodologie d'élaboration des Guides (15 min) Echanges – (10 min)
11h00-13h00	<b>Examen du « Guide pour la planification de l'aménagement intégré des paysages »</b>  Présentation du guide par USFS – (30 min) Présentation d'un exemple d'utilisation sur le terrain – (15 min) Echanges, débats, commentaires, observations d'ordre général – (10 min) Division en groupes – (5 min)
13h00-14h00	<b>Pause-Déjeuner</b>
14h00–16h00	<b>Travaux en groupes</b>
16h00-16h30	<b>Pause –café</b>
16h30-17h30	<b>Restitution des Travaux en Groupes</b>
17h30	<b>Clôture du jour par le Modérateur</b>  Division en groupes pour le deuxième jour <b>Suspension des travaux</b>
2 <sup>ème</sup> Jour : MERCREDI 20 Avril 2011	

08h30-09h00	<b>Bref rappel des travaux de la journée 1 – Modérateur</b>
09h00-11h00	<b>Examen du « Guide pour la planification de la gestion des aires protégées »</b> Présentation du guide par USFS – (30 Min) Présentation d'un exemple d'utilisation sur le terrain (15 min) Echanges, débats, commentaires, observations d'ordre général
11h00-11h30	<b>Pause-café</b>
11h30-13h30	<b>Examen du « Guide pour la planification des zones extractives»</b> Présentation du guide par USFS – (30 min) Présentation d'un exemple d'utilisation sur le terrain (15 min) Echanges, débats, commentaires, observations d'ordre général
13h30-14h30	<b>Pause-déjeuner</b>
14h30-16h30	<b>Travaux en groupes</b>
16h30-17h00	<b>Pause-café</b>
17h00-18h00	<b>Restitution des travaux en groupes</b>
18h00	<b>Clôture du jour par le Modérateur</b> <b>Suspension des travaux</b>
<b>3<sup>ème</sup> Jour : JEUDI 21 Avril 2011</b>	
08h30-09h00	<b>Rappel des résultats des deux premiers jours – Modérateur</b>
09h00-11h00	<b>Examen du « Guide pour la planification des zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire »</b> Présentation du guide par USFS – (30 min) Echanges, débats, commentaires, observations d'ordre général Division en groupes
11h00-11h30	<b>Pause-café</b>
11h30-13h30	<b>Travaux en groupes</b>
13h30-14h30	<b>Pause-déjeuner</b>
14h30-15h30	<b>Restitution des travaux de groupes</b>
15h30-16h30	<b>Présentations des situations d'aménagement du territoire au niveau national en vue de gestion des forêts et des aires protégées</b>  par les pays
16h30-17h00	<b>Pause-café</b>

17h00-18h00	<b>Suite des présentations des pays</b>
18h00	<b>Suspension des travaux</b>
18h30	<b>Cocktail offert</b>
<b>4<sup>ème</sup> Jour : VENDREDI 22 Avril 2011</b>	
08h30-09h00	<b>Rappel des travaux du troisième jour par le modérateur</b>
09h00-10h00	<b>Examen de la pertinence des directives sous régionales en matière d'aménagement du territoire au niveau national – (15 min) COMIFAC</b>  <b>Opportunités pour la planification et le zonage forestier pour l'application du REDD+ - TBD (15 min)</b>  Echanges et débats (30 min)
10h00-10h15	<b>Pause-café</b>
10h15-12h00	<b>Capitalisation des guides – Présentation de la feuille de route</b>  COMIFAC (10 min) RAPAC (10 min) PACEBCo (10 min) Echanges et débats – (20 min)
12h00-12h30	<b>Finalisation du communiqué final</b>
12h30 – 13h00	<b>Cérémonie de clôture</b>  Lecture et adoption du communiqué final Mot du Représentant USFS Allocution de clôture de l'atelier par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
13h00	<b>Pause-déjeuner Fin de l'atelier</b>

## 5.2 Liste des participants



